



**ЭКОНОМИЧЕСКИЙ
И СОЦИАЛЬНЫЙ СОВЕТ**

Distr.
GENERAL

E/CN.4/2004/125
8 April 2004

RUSSIAN
Original: FRENCH

КОМИССИЯ ПО ПРАВАМ ЧЕЛОВЕКА

Шестидесятая сессия

Пункт 18 а) повестки дня

**ЭФФЕКТИВНОЕ ФУНКЦИОНИРОВАНИЕ МЕХАНИЗМОВ В ОБЛАСТИ
ПРАВ ЧЕЛОВЕКА: ДОГОВОРНЫЕ ОРГАНЫ**

Записка секретариата

1. На своем втором заседании 15 марта 2004 года Комиссия по правам человека постановила, что председателям договорных органов, если они того пожелают и будут располагать необходимым временем, будет предложено выступить перед Комиссией.
2. Поскольку временно исполняющий обязанности Председателя Комитета против пыток не смог присутствовать на нынешней сессии, он представил письменный текст своего выступления*, которое воспроизводится ниже для информации.

* Воспроизводится в приложении только на языке оригинала.

Annexe

**Présentation écrite de M. Guibril Camara, Président par intérim du
Comité contre la torture**

C'est un honneur pour moi de m'adresser à la Commission pour vous faire part des activités du Comité contre la torture depuis votre session l'année passée.

Le Comité a tenu ses 30 et 31^{ème} sessions du 28 avril au 16 mai et du 10 au 21 novembre 2003 respectivement. Ainsi qu'il est prévu par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui compte 134 ratifications à ce jour, les activités du Comité ont principalement porté sur trois volets : l'examen des rapports présentés par les Etats parties, les enquêtes confidentielles en cas de pratique systématique de la torture et l'examen de plaintes individuelles.

Le Comité en a examiné 13 rapports étatiques, à savoir ceux de l'Azerbaïdjan, la Belgique, le Cambodge, le Cameroun, la Colombie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, le Maroc, la Slovénie, la République de Moldova, la Turquie et le Yémen. Des conclusions et recommandations ont été adressées à ces pays et rendues publiques. Les rapports de 21 autres Etats ont été reçus à ce jour. Il est prévu que le Comité examine douze d'entre en 2004, au cours de ses sessions de mai et novembre. D'autre part, le Comité poursuit ses efforts en vue d'encourager les Etats à présenter les rapports qui sont dus depuis plusieurs années, notamment lorsqu'il s'agit de rapports initiaux. À ce propos il faut signaler qu'environ 40 rapports initiaux et 140 rapports périodiques (deuxièmes, troisièmes ou quatrièmes rapports) sont en retard à ce jour.

Afin d'assister les États dans la préparation de leurs rapports initiaux, le Comité est en train d'élaborer des nouvelles directives, plus précises sur le type d'information que les États devraient mettre à disposition du Comité. Ceci devrait contribuer à une meilleure compréhension des dispositions de la Convention au niveau interne et permettre un dialogue plus productif entre le Comité et les États. Dans le même sens, le Comité a commencé cette année à adresser à l'avance des listes des questions aux États parties dont les rapports sont programmés pour examen, une pratique qui existe déjà dans d'autres comités. Certains États avaient suggéré que cette pratique soit également adoptée par le Comité contre la torture.

En outre, le Comité accorde une très grande importance à la mise en oeuvre des recommandations qu'il adresse aux États. Pour cette raison, il a désigné parmi ses membres un rapporteur pour le suivi des recommandations, chargé de poursuivre, lorsque nécessaire, le

dialogue avec les États pendant la période qui s'écoule entre la présentation d'un rapport et le suivant.

Le Comité poursuit également ses activités en matière d'enquêtes confidentielles lorsqu'il reçoit des informations contenant des indications fondées attestant que la torture est pratiquée systématiquement sur le territoire d'un État partie. La dernière enquête conclue par le Comité est celle concernant le Mexique, dont les résultats ont été rendus publics en 2003. Le Comité poursuit également ses efforts en vue d'encourager les États qui ont été l'objet d'une enquête, à prendre des mesures afin de donner suite à ses recommandations.

En ce qui concerne l'examen des plaintes individuelles, une procédure qui a été acceptée par 55 États, le Comité a enregistré environ 250 requêtes et adopté des constatations sur le fond pour 93 d'entre elles, dont 19 pendant ses deux dernières sessions.

Concernant le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, le Comité a accueilli avec satisfaction son adoption et ouverture à la signature et ratification. À ce jour le Protocole a été l'objet de 24 signatures et trois ratifications. Dans une déclaration qui a été transmise à tous les États parties à la Convention en mai 2003, le Comité a estimé que le Protocole complète utilement la Convention et les travaux qu'il accomplit depuis sa création. Il a rappelé que les efforts tendant à éliminer la torture et les mauvais traitements doivent avant tout être centrés sur la prévention. Il a donc instamment invité les États à ratifier ce nouvel instrument le plus rapidement possible. Il les a également encouragés à créer ou désigner des mécanismes nationaux de visite indépendants en vue de prévenir la torture à l'échelon national, tel que prévu dans le Protocole. Le Comité a par ailleurs adopté des directives précisant, entre autres, les mesures à prendre en vue d'assurer une bonne coopération et coordination avec le Sous-Comité qui sera créé après l'entrée en vigueur du Protocole.

Enfin, le Comité a poursuivi sa coopération avec les autres mécanismes du système des Nations Unies en matière de lutte contre la torture et les effets néfastes qui découlent de celle-ci, notamment le rapporteur spécial, M. Theo van Boven, et le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture. Il participe également de manière active aux travaux de la réunion de Présidents d'organes de traités et aux réunions intercomités des organes conventionnels, y compris les travaux visant la réforme du système d'examen des rapports présentés par les États ; ceci dans un effort constant d'améliorer son propre fonctionnement et de réussir son but qui n'est autre que l'élimination de la torture dans le monde.
